

Le pauvre suit le roi, toujours tendant la main,
 Toujours renouvelant sa prière importune ;
 Mais les yeux vers le ciel, le roi, pour tout refrain,
 Répétait : Je verrai des hommes dans la lune.
 Enfin le pauvre le saisit
 Par son manteau royal, et gravement lui dit :
 Ce n'est pas de là-haut, c'est des lieux où nous sommes
 Que Dieu vous a fait souverain.
 Regardez à vos pieds : là vous verrez des hommes,
 Et des hommes manquant de pain.

FLORIAN.

RÈGLES GÉNÉRALES

DE LA

VERSIFICATION FRANÇAISE.

ON compte ordinairement cinq sortes de vers français.
 C'est par le nombre des syllabes qu'on les distingue.

1°. Ceux de douze syllabes, comme :

Dans le ré-duit ob-scur d'u-ne al-co-ve en-fon-cée
 S'é-lè-ve un lit de plu-me à grands frais a-mas-sée.
 Ces vers s'appellent *alexandrins*, *héroïques*, ou *grands vers*.

2°. Ceux de dix syllabes, comme :

Du peu qu'il a le sage est sa-tis-fait.

3°. Ceux de huit syllabes, comme :

L'hy-po-crite, en frau-des fer-tile,
 Dès l'en-fan-ce est pé-tri de fard ;
 Il sait co-lo-rer a-vec art
 Le fiel que sa bou-che dis-tille.

4°. Ceux de sept syllabes, comme :

Grand Dieu ! vo-tre main ré-clame
 Les dons que j'en ai re-çus,
 El-le vient cou-per la trame
 Des jours qu'él-le m'a tis-sus.

5°. Ceux de six syllabes, comme :

A soi-même o-di-eux
 Le sot de tout s'ir-rite :
 En tous lieux il s'é-vite,
 Et se trouve en tous lieux.

Les vers qui ont moins de six syllabes ne sont guère d'u-

sage que pour la poésie lyrique et quelques petites pièces badines.

DE LA CÉSURE.

La césure est un repos qui coupe le vers en deux parties ou hémistiches.

Ce repos doit être à la sixième syllabe dans les grands vers, et à la quatrième dans ceux de dix syllabes.

Il n'y a que les vers de douze et de dix syllabes qui aient une césure.

Pour que la césure soit bonne, il faut que le sens autorise le repos ; ainsi, dans les vers suivants, la césure est défectueuse.

N'oublions pas les grands - bienfaits de la patrie.
Faites voir un regret - sincère de vos fautes.

La césure ne vaut rien dans ces exemples, parce que le sens exige que le mot où est la césure, et celui qui le suit, soient prononcés tout de suite et sans pause.

Mais la césure est bonne dans les vers suivants :

Ses chanoines vermeils - et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue - et sainte oisiveté.

Ici la césure est bonne, parce qu'on peut faire une petite pause après un substantif suivi de plusieurs adjectifs, ou entre plusieurs adjectifs qui suivent ou qui précèdent un substantif.

Les vers de dix et de douze syllabes sont, comme tous les autres, assujettis aux règles dont il nous reste à parler,

DE LA RIME.

La rime est l'uniformité de sons dans les syllabes qui terminent deux vers qui se correspondent. La rime se divise en masculine et en féminine, d'où les vers sont appelés *masculins* ou *féminins*. La rime féminine est celle où la dernière syllabe du vers se termine par un *e* muet, soit seul, soit suivi de la lettre *s* ou de *nt* dans les troisièmes personnes du pluriel des verbes. Il faut excepter de la règle qui regarde les troisièmes personnes des verbes qui finissent par *ent*, les imparfaits et les conditionnels où la terminaison *aient* donne une rime masculine.

Les vers féminins ont une syllabe de plus que les masculins ; mais comme l'*e* muet sonne faiblement dans la syllabe qui termine le vers, cette syllabe est comptée pour rien.

La rime masculine est celle qui finit par une autre lettre que l'*e* muet, ou seul, ou suivi d'une *s*, ou enfin de *nt*.

Les rimes tant masculines que féminines se divisent en rimes riches et en rimes suffisantes. La rime masculine est riche lorsque la consonne qui sert d'appui à la voyelle ou à la diphthongue de la dernière syllabe est la même dans les deux vers ; exemple :

| | | | |
|----------|-------------|--------------|------------|
| Mains. | Sénateurs. | Respectueux. | Stérilité. |
| Humains. | Adulateurs. | Majestueux. | Fertilité. |

La rime masculine est suffisante, lorsque la dernière voyelle ou diphthongue des deux mots rend un même son, comme :

| | | | |
|-------|-----------|------|------------|
| Joie. | Amours. | Moi. | Valeureux. |
| Voie. | Discours. | Loi. | Vœux. |

La rime féminine est riche, lorsque la consonne qui sert d'appui à la voyelle ou à la diphthongue de l'avant-dernière syllabe est la même dans les deux vers, comme :

| | | | |
|---------------|--------|-----------|-------------|
| Languissante. | Homme. | Fumante. | Tendresse. |
| Puissante. | Somme. | Écumante. | Allégresse. |

La rime féminine est toujours suffisante lorsque, retranchant l'*e* muet des mots, ce qui reste fait une bonne rime masculine. Notre langue a des lettres analogues, c'est-à-dire qui présentent le même son ou des sons à peu près semblables. Nos lettres analogues sont : *c g k q — d t — s x z — f ph*. On pourra donc faire rimer *flanc* avec *sang*, *froc* avec *coq*, *grand* avec *ignorant*, *plaît* avec *laid*, *épais* avec *paix*, *assez* avec *compassé*, *étouffe* avec *philosophe*, *griffe* avec *logogriphe*.

Des rimes qu'il faut éviter. 1°. Une voyelle longue ne rime pas bien avec sa brève, comme : *préface* et *grâce*, non plus que *fiers* et *foyers*. 2°. Un mot simple avec son composé, à moins que leur signification ne soit différente, comme : *droite* et *adroite*, *jus* et *verjus*.

Un mot ne peut rimer avec lui-même que lorsqu'il est pris dans deux acceptions différentes, comme *livres* (ouvrages) et *livres* (poids, ou monnaie).

Les rimes sont appelées *suivies* lorsque après deux rimes masculines il s'en trouve deux féminines, puis deux masculines, et ainsi de suite. Les rimes sont appelées *entremêlées* ou *croisées* lorsqu'une rime masculine est séparée de celle qui y répond, par une ou deux rimes féminines ; ou lorsque entre une rime féminine et sa semblable, il se trouve une ou deux rimes masculines.

On appelle vers *libres* ceux qui n'ont aucune uniformité ni pour le nombre des syllabes, ni pour le mélange des rimes.

DE L'ÉLISION.

Quand dans un vers la dernière syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet *seul*, et que le mot qui suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, cette syllabe s'élide, c'est-à-dire, se confond dans la prononciation avec la première syllabe du mot suivant, et ne compte que pour une seule; mais si le mot est terminé par un *e* muet suivi d'un autre mot qui commence par une consonne ou par un *h* aspiré, l'*e* muet ne s'élide pas, et conséquemment compte pour un syllabe.

Telles sont les règles fondamentales de la versification française, que nous avons cru devoir rappeler à la mémoire de nos jeunes lecteurs.

C'est la fin

VOCABULARY,

FRENCH AND ENGLISH.

ABBREVIATIONS.

| | |
|--|---|
| <i>s. m.</i> Substantive masculine. | <i>pron. dem.</i> Pronoun demonstrative. |
| <i>s. f.</i> Substantive feminine. | <i>pron. rel.</i> Pronoun relative. |
| <i>s. m. pl.</i> Substantive masculine plural. | <i>v. a.</i> Verb active. |
| <i>s. f. pl.</i> Substantive feminine plural. | <i>v. r.</i> Verb reflected, or reciprocal. |
| <i>adj.</i> Adjective. | <i>v. imperz.</i> Verb impersonal. |
| <i>adj. poss.</i> Adjective possessive. | <i>part.</i> Participle. |
| <i>adj. dem.</i> Adjective demonstrative. | <i>part. adj.</i> Participial adjective. |
| <i>art.</i> Article. | <i>adv.</i> Adverb. |
| <i>pron.</i> Pronoun. | <i>prep.</i> Preposition. |
| <i>pron. pers.</i> Pronoun personal. | <i>conj.</i> Conjunction. |
| <i>pron. poss.</i> Pronoun possessive. | <i>interj.</i> Interjection. |

[OBSERVATIONS.—The letters *e, se, &c.*, following a French adjective, participle, or substantive, denote the feminine form.

Words spelled alike in French and English, and of the same signification in both languages,—as *justice, nation, Paris*,—are generally omitted in this Vocabulary.]

ABI

A, or à, (with a grave accent,) prep. *to, at, in.*
 Abaissement, s. m. *depression, lowering, abasement.*
 Abaisser, v. a. *to let fall, lower.*
 s'Abaisser, v. r. *to stoop, humble one's self.*
 Abandon, s. m. *abandonment.*
 Abandonner, v. a. *to give up, abandon.*
 Abattre, v. a. *to pull down, to prostrate.*
 Abattu, e, part. adj. *broken down; dejected, afflicted.*
 Abbaye, s. f. *abbey.*
 Abbé, s. m. *an abbe, an ecclesiastic.*
 Abscès, s. m. *an abscess, a tumor.*
 Abeille, s. f. *bee, honey-bee.*
 Abîme, s. m. *abyss.*
 Abîmer, v. a. *to swallow up, destroy.*

ABS

Abondamment, adv. *plentifully abundantly.*
 Abondance, s. f. *abundance.*
 Abondant, e, adj. *abundant.*
 Abonder, v. n. *to abound.*
 Abord, s. m. *access, entrance, approach.*
 d'Abord, adv. *first, at first, at once.*
 Abordage, s. m. *the boarding of a ship.*
 Aborder, v. n. *to land; v. a. to accost.*
 Aboutir, v. n. *to touch, border upon.*
 Aboyer, v. n. *to bark, like a dog.*
 Abrégé, s. m. *abridgment.*
 Abréger, v. a. *to abridge, shorten.*
 Abri, s. m. *shelter; a l'abri, sheltered.*
 Absinthe, s. f. *wormwood.*
 Absolu, e, adj. *absolute.*